

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 février 2021

SANTÉ AU TRAVAIL - (N° 3881)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 349

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 4**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« 7° Reçoivent une formation spécifique de dépistage et d'orientation des femmes victimes de violences. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

« En 2019, 142 310 personnes, tous sexes confondus, ont été victimes de violences conjugales, soit un chiffre en hausse de 16 %, selon un bilan des services de police et de gendarmerie. »

Il convient de mettre en place toutes les mesures possibles pour lutter contre ces violences.